

## CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la  
séance du 27 juin 2012

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Conseillers présents : 76

---

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 90'800.00 pour le remplacement des deux bornes escamotables, sises à la rue de Couvaloup et à la Grand-Rue ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 18'160.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013 ;
3. de dire que les charges d'exploitation seront portées aux comptes de fonctionnement (N° 61000.3143.01) dès l'année 2013, à raison de CHF 1'400.00 par année.
4. de dire que ce système, à l'image de celui actuellement en fonction, ne devra en aucune manière collecter les informations relatives aux allées et venues des possesseurs de badges ni filmer les demandes d'accès.

Résultat de la votation : **47 voix contre 25 et 2 abstentions.**

---

Ainsi délibéré en séance du 27 juin 2012.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron